

ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION A-504-6636

Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de sa 504e réunion tenue au siège social de l'Université du Québec le 28 mai 1997

VU l'article 4 de la Loi sur l'Université du Québec;

VU l'article 3.23.2 du règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs et la recherche* concernant le pouvoir de l'Assemblée des gouverneurs d'émettre des titres de docteur honoris causa;

VU la résolution A-312-4400 de l'Assemblée des gouverneurs adoptant le document intitulé *Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

VU les articles 1.7 et 2.1 de la politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec;

VU la résolution CE-487-2250 du Comité exécutif de l'Université du Québec, en date du 16 avril 1997, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Mme Aimée Leduc;

VU la résolution 405-CA-3587 du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, en date du 5 mai 1997, recommandant à l'Assemblée des gouverneurs l'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec à Mme Aimée Leduc;

Sur la proposition de M. Jacques A. Plamondon, appuyée par M. Claude Pichette,

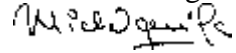
IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Mme Aimée Leduc, en raison de son apport remarquable à la formation des chercheurs dans le domaine de la psychopédagogie, de sa production scientifique exceptionnelle, et de sa contribution tout aussi exceptionnelle à une compréhension unifiée des

phénomènes complexes de l'apprentissage humain, tant des personnes qui présentent un fonctionnement normal, que de celles qui ont des besoins particuliers.

ADOPTÉE

Le secrétaire général,



Michel Quimper
